TRIBUNES LIBRES

Dans la dernière tribune de la liste *le Perray@venir* il est affirmé que la commune du Perray ne respecte pas les lois et règlements environnementaux relatifs au projet d'urbanisation de la Perche aux Mares.
L'évaluation environnementale s'inscrit dans la mise en œuvre de principes de prévention, d'intégration, de précaution et de participation du public, imposés dans le cadre des procédures de réalisation d'un tel projet.
La commune n'aurait pas respecté la réglementation relative à l'environnement
Or les études imposées par loi du 10 juillet 1976 relative à la protection de la nature, préalables à la réalisation de certains travaux ont en grande partie été réalisées :

- évaluation environnementale comprenant le patrimoine naturel (flore et faune)
- étude pédologique
- repérage des zones humides
- étude géologique
- étude archéologique
- étude acoustique
- plan guide pour les orientations urbaines et paysagères

Reste à finaliser l'étude d'impact qui permettra de mettre en évidence les conséquences du projet sur l'environnement et de faire des propositions pour supprimer ou atténuer les effets négatifs.
Cette étude sera soumise, selon la loi, aux services de l'État que sont la Direction des Territoires (DDT) et la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Énergie (DRIEE).
Ces études ont été confiées à des bureaux d'étude certifiés et financées par le groupement retenu.
Nous entendons dire d'autre part que la Perche aux Mares est en limite d'une Zone Nationale d'Intérêt Floristique et Faunistique (ZNIEFF) de type I. Dans cette affirmation, on oublie de préciser que c'est le lieu-dit de la Perche aux Mares qui jouxte cette zone, alors que le projet de construction est à environ 500 mètres de celle-ci.
On se plaît à cultiver la confusion entre le lieu-dit et le projet.

Les conseillers de la Majorité municipale « Le Perray Notre Commune » : Paulette DESCHAMPS, Bernard BEBOT, Marie-Cécile RESTEGHINI, Ghislain OLIVEIRA, Nicole LOUCHART, Jean-Claude VIN, Véronique NITSCH, Claude CHERON, Claudia BAUDOUIN, Charles VIETTE, Dalila IKHELF, Gervais LESAGE, Céline LAHAYE-FRITZ, Philippe BRIET, Hélène BALDET-HELOIN, Mohammed ALIF, Florence CHARTIER, David RODIER, Isabelle HATAT, Michelle RANGER, Valérie LEROY, Patricia LE DUC, André LAVADOU.

Madame, Monsieur,

Et si nous parlions un peu de vous...
Nous espérons que votre rentrée qu'elle soit professionnelle, scolaire ou sportive s'est bien déroulée, que vous avez retrouvé vos activités au sein des nombreuses associations présentes sur notre commune.
Maintenant, parlons des prochaines élections municipales de mars 2020 qui sont d'abord les vôtres. Peut-être même participerez-vous à la campagne électorale et dans ce cas, nous disons : attention aux outrances des uns et des indignations des autres, au travers des réseaux sociaux.
Nous, les élus « Le Perray@Venir » :

- Nous souhaitons le rassemblement, dans le respect des idées au travers de projets communs et cela en toute responsabilité. Le débat doit être constructif et démocratique,
- Nous travaillerons pour l'intérêt collectif ; les idées présentées pourront être sujettes à critiques, amendements ou propositions sans jamais dépasser le cadre de la bienséance,
- Nous serons à votre écoute par le biais de rencontres régulières et solliciterons votre participation pour faire évoluer notre commune.

Merci à celles et à ceux qui voudront s'investir auprès de nous.
Une citation : « *Je crois d'un bon citoyen de préférer les paroles qui sauvent aux paroles qui plaisent* ». Démosthène

Conseil municipal du 26 septembre 2019
Les élus majoritaires accordent leur garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement de toutes les sommes dues au titre de l'emprunt d'un montant de 2 730 000 € souscrit par la SA d'HLM Toit et Joie pour la construction des 24 logements sociaux « Rue du Rotoir ».
Il en est de même pour l'emprunt de 950 000 € contracté par la même société pour la construction de 9 logements sociaux « Rue de Chartres ».
La durée des prêts varient de 40 à 60 ans.

Vous pouvez consulter notre blog « Le Perrayscope » et nous écrire grâce à la rubrique « Nous contacter».

Le Perray @Venir

Les élus le « Perray@venir »
Jean-Louis BARON,
Marie-France GROSSE,
Marie-José PETER,
Pierre TESSIER

Concitoyennes, Concitoyens,

À cinq mois des élections municipales et communautaires, le temps est venu pour la liste Horizon 2020 de se positionner en vue de cette prochaine échéance.

Le sens de l'initiative Horizon 2020 est de proposer aux citoyennes et citoyens de la ville une alternative aux méthodes traditionnelles.

Pour incarner la suite de ce projet, nous ferons avant tout confiance à des personnalités investies pleinement au Perray et capables de rassembler largement à partir des principes que nous défendons, c'est-à-dire :

1-Ne pas rechercher à occuper des postes clés (maire, 1er adjoint etc.) pour soi-même mais au service d'un intérêt qui nous dépasse : l'intérêt de tous les habitants.

2-Vouloir tout simplement changer la manière de voir la politique locale et la gouvernance de la ville.

Nous réitérons donc notre appel aux élus - toutes listes confondues - souhaitant impulser cette nouvelle dynamique au Perray-en-Yvelines, mais surtout aux perrotines et perrotins pour prendre part à un projet d'idées et écrire ensemble l'avenir.

Pour nous rejoindre, s'engagez et suivre cette actualité rendez-vous directement sur notre page :
facebook.com/leperrayenyvelineshorizon2020

Citoyennement,

Pour la liste Le Perray Horizon 2020
Guillaume ODRY, Émilie HIRSOUX